

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU MERCREDI 12 MAI 2010

L'an deux mille dix, le mercredi douze mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Laurence FLEURY, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absents et excusés : Jean-Marc ALLAIN qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL
Pascale ROMERO.**

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 03/05/2010

Date d'affichage : 03/05/2010

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU LOTISSEMENT.

A - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 2009 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2009.

Le compte administratif 2009 établi par la commune est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2009 établi par Madame la Trésorière de Saint-Paul Cap-de-Joux.

Le Compte Administratif peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
0 €	41 000 €
	<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :</u>
	<u>41 000 €</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	TOTAL DES RECETTES GLOBALES
0 €	41 000 €

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2009
INVESTISSEMENT	125 229.96 €		0 €	125 229.96 €
FONCTIONNEMENT	0 €		41 000 €	41 000.00 €
TOTAL DES 2 SECTIONS	125 229.96 €		41 000 €	166 229.96 €

Conformément au règlement, Monsieur le Maire se retire pendant que les conseillers examinent les résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte administratif 2009. Monsieur le Maire reprend alors la présidence de l'assemblée.

B - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU LOTISSEMENT.

A) – Section de Fonctionnement – DEPENSES

605 /011	Travaux 2 ^{ème} tranche	0.00
6522/65	Reversement de l'excédent budgets (clôture)	166 229.96 €
7133/042	Variation des stocks	41 000.00 €
002/002	Déficit antérieur reporté	0.00
	TOTAL	207 229.96 €

B) – Section de Fonctionnement – RECETTES

7015/70	Ventes de terrains	0.00 €
7133/042	Variation des stocks	166 229.96 €
R/002	Résultat reporté	41 000.00 €
	TOTAL	207 229.96 €

C) – Section d'Investissement – DEPENSES

3351/010	Terrains	166 229.96 €
1068/10	Excédents de fonctionnement	0.00 €
	TOTAL	166 229.96 €

D– Section d'Investissement – RECETTES

Chap/010		
3351/010	Terrains	41 000.00 €
33581/010	Frais accessoires	125 229.96 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	
	TOTAL	166 229.96 €

Le Conseil municipal, à 14 voix pour, approuve le Budget primitif 2010 du lotissement tel qu'il est proposé ci-dessus.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1 – INTEGRATION DE LA PARTICIPATION DU SDET 2009 DANS L'ACTIF COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 14 voix pour, de procéder à une décision modificative d'un montant de 15 333 € ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D2315-145 : Extension Eclairage public		15 333 €		
TOTAL D23 : immobilisation en cours		15 333 €		
R 1021- Dotation				15 333 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				15 333€
TOTAL GENERAL		15 333 €		15 333 €

Monsieur le Maire énumère les travaux d'extension d'éclairage public prévus pour 2010 : sous l'école, à l'Ourtalarié, au niveau du bâtiment technique communal, au niveau des habitations de M. Alayrac, de M. Vazzoler et de M. Mauriès André. Il est prévu également d'implanter de nouveaux éclairages à En Auriol. Sera également effectué le remplacement des anciens néons.

Le devis s'élève à 29 686.05 € TTC. Les conseillers doivent délibérer afin que Monsieur le Maire puisse signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDET.

DELIBERATION : PROJETS E.P 2010 –Extension Eclairage Public sur la CD 50 – dans divers lieux-dits avec convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés :

« Extension Eclairage Public sur la CD 50- dans divers lieux-dits»

La participation demandée à la Commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET, (qui est de 70% du montant H.T de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000 € HT)

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à **33 500,00 € TTC, suivi des travaux compris, arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu.** Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant au FCTVA.

Monsieur le Maire propose au conseil de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 14 voix pour :

- **ACCEPTE LA PROPOSITION** de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

3) TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la réunion qui avait eu lieu en mairie le 6 avril 2010 animée par Mme DELPECH Véronique, référente territoriale à la DDE.

Mme DELPECH, étant partie vers un autre département, c'est à présent Mme Anne VUILLET qui est responsable du pôle aménagement des territoires.

Monsieur le Maire estime qu'il n'a pas encore tous les renseignements utiles quant à cette taxe forfaitaire ; il souhaiterait prendre contact soit avec Mme VUILLET, soit avec d'autres municipalités qui l'ont mise en place.

4) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2010 AVEC LE REPRESENTANT DE LA SMACL (Assurance des collectivités territoriales).

Monsieur Christian BERNAT et Monsieur Thierry CAUSSE ont revu les contrats d'assurance pour une mise à jour.

En matériel informatique : élimination des vieux appareils qui ne sont plus en fonctionnement et rajout du copieur-couleur.

Ensuite, suppression des vacataires mais assurance d'un bénévole à la place.

Prise en compte du nouveau bâtiment technique communal et révision à la baisse de l'assurance du véhicule prêté par la mairie de Castres et affecté au transport des repas (économie de 300 € environ sur ce véhicule).

La SMACL a donc adressé les avenants au contrat afin que Monsieur le Maire les signe.

Les conseillers estiment qu'il serait souhaitable de contacter le Groupama d'ici la fin de l'année pour comparer les tarifs.

QUESTIONS DIVERSES.

- Remplacement d'Annie BOUTIE pendant son congé maladie.

Mme Boutié est en congé maladie depuis le 1^{er} mai jusqu'au 10 juin 2010 ; Mme Carrasco la remplace à la cantine. De ce fait, Mme Carrasco ne peut plus s'occuper du ménage de la Salle Fabre et des communs du Presbytère et ce sont M. Molinier et M. Bousquet qui s'en chargent ; ils se chargent aussi du nettoyage de la Salle de sports et des vestiaires en remplacement de Mme Boutié.

Si Mme Carrasco venait à être absente, ce serait Mme Alba qui la remplacerait (cantine et garderie) ; M. Molinier et M. Bousquet prendrait alors en charge le transport des enfants et le transport des repas.

Monsieur le Maire souligne l'utilité d'avoir engagé M. Bousquet sous contrat CAE et rappelle aux conseillers qu'il faudra se prononcer, dès la prochaine réunion, sur le renouvellement de ce contrat CAE.

Les conseillers demandent à ce que Monsieur le Maire ait un entretien avec M. Bousquet en premier lieu pour connaître ses motivations et savoir s'il est d'accord pour renouveler son contrat.

Mme FLEURY précise que le contrat peut être renouvelé pour 8 mois de plus et que le salaire est pris en charge par l'Etat à 90 %.

- **Travaux de la Salle Fabre**

Pour l'instant, les entreprises retenues sont Francis Anselmi, Christian Carivenc et Emmanuel Goncalves. Les travaux devraient se dérouler entre le 30/08 et le 11/09/2010.

Il conviendra de leur renvoyer les devis signés avec une lettre d'accompagnement et il conviendra également d'adresser un courrier aux entreprises qui n'ont pas été retenues.

En revanche, aucune réponse quant aux demandes de subventions n'est parvenue à ce jour.

- **Site Internet de la Mairie de Fréjeville**

M. Christophe MAURIES, M. Thierry CAUSSE ainsi que les secrétaires de mairie ont reçu cet après-midi une formation concernant le site Internet. La mise en place définitive sera réalisée courant juin car il y a beaucoup d'informations à intégrer.

- **La fête des centenaires**

Monsieur le Maire souhaiterait organiser une fête des centenaires pour honorer Mme MAFFRE qui va avoir 107 ans le 25 juillet et Mme DUBOIS qui a eu 100 ans récemment cette année. Une invitation sera donc adressée à Mme DUBOIS par l'intermédiaire de son fils.

Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 50.